

CH_VB 85.498 vom 4. Oktober 1985

Bundesverwaltung, 1985-10-04, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_85.498

FR: CH_VB 85.498 du 4 octobre 1985

IT: CH_VB 85.498 del 4 ottobre 1985

Volltext

Postulat Schnider-Lucerne 1832 N 4 octobre 1985 #ST# 85.498 Postulat Jaggi
Kompensationsgeschäfte. Bericht Commerce de compensation. Rapport Wortlaut des
Postulates vom 20. Juni 1985 Der Bundesrat wird gebeten, Bericht zu erstatten über die
Entwicklung bei den verschiedenen Formen von Kompensa- tionsgeschäften'und über die
Bedeutung, welche diese Geschäfte heute für den schweizerischen Aussenhandel haben.
Der Bericht sollte auch darüber Auskunft geben, wie die jüngsten und die zu erwartenden
Entwicklungen sowie deren Auswirkungen auf unsere Handelspolitik und die
schweizerischen Unternehmen beurteilt werden. Texte du postulat du 20 juin 1985 Le
Conseil fédéral est prié de faire rapport sur l'essor des différentes formes d'«échanges
compensés» et sur l'impor- tance que ce type d'affaires a prise dans le commerce extérieur
de la Suisse. Outre ces renseignements, ce rapport devra contenir une appréciation des
développements récents et attendus, ainsi que de leurs effets au niveau de notre politique
commerciale comme des entreprises de notre pays. Mitunterzeichner - Cosignataires:
Bäumlin, Borei, Carob- bio, Clivaz, Fankhauser, Friedli, Gloor, Leuenberger-
Soleure, Leuenberger Moritz, Longet, Mauch, Müller-Mei- len, Pitteloud, Rebeaud, Renschler,
Robbiani, Ruffy, Uchten- hagen, Vannay, Weber-Arbon (20) Schriftliche Begründung -
Développement par écrit L'essor des «échanges compensés» constitue sans doute la plus
forte secousse subie par le commerce international depuis la disparition des taux de change
fixes. Ces échanges compensés prennent diverses formes: troc pur et simple («barter»),
affaires de compensation au sens strict (traditionnelles dans le commerce Est-Ouest),
opérations de rachat («buyback»), affaires liées («countertrade»), opéra- tions triangulaires
(«switch» entre trois pays respectivement à économie planifiée, libérale et en voie de
développement), contrats parallèles (avec intervention des banques et/ou d'instituts de
financement des exportations), etc. Si l'on a pu recenser les différents types d'opérations
faisant partie du commerce de compensation, on n'en connaît pas le volume. Par leur nature
même, ces transactions multi- formes sont difficilement repérables, de sorte que des statis-
tiques fiables font défaut. En l'absence de données chif- frées, les estimations varient
fortement d'une source à l'au- tre: on évalue de 5 pour cent à 40 pour cent la part prise par .
les échanges compensés à l'ensemble du commerce inter- national. En ce qui concerne la
Suisse, les informations demeurent tout à fait lacunaires. Le rapport demandé devrait
éclairer le phénomène du commerce de compensation, que l'on croit souvent à tort limité
aux affaires concernant les achats d'armement à l'étranger, partiellement compensés par des
exportations de produits indigènes («avions contre fro- mages»). Le rapport demandé
devrait donner dans toute la mesure du possible une vue d'ensemble du phénomène et
présenter quelques études de cas choisies pour en illustrer les formes les plus typiques. Le
tout devrait être complété par une appréciation des développements observés et attendus du
commerce de compensation, dont ressort marque un retour au bilatéra- lisme. Cette
évolution ne saurait réjouir un pays comme la Suisse, traditionnellement attachée au

libre-échange - et pour cause. Reste à savoir de quels moyens notre pays dispose, au niveau de la politique économique extérieure comme des entreprises intéressées, pour freiner le développement des affaires de compensation, les seules qui paraissent pouvoir désormais être conclues avec certains partenaires commerciaux, en particulier de l'Est et du Sud.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 28. August 1985 Déclaration écrite du Conseil fédéral du 28 août 1985 Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat. Überwiesen - Transmis #ST# 85.506 Postulat Schnider-Luzern Wohnverhältnisse im Berggebiet.

Sanierung Amélioration du logement dans les régions de montagne Wortlaut des Postulates vom 20. Juni 1985 Gemäss dem Bundesgesetz über die Verbesserung der Wohnverhältnisse in Berggebieten unterstützt der Bund die Kantone in ihren Bemühungen zur Verbesserung der Wohnverhältnisse im Berggebiet durch die Gewährung von Beiträgen. Mit Ausnahme des Jahres 1983 wurden die vom Bund zugesicherten Kredite seit 1979 nicht mehr erhöht. Der Bundesrat wird deshalb ersucht, die zugesicherten Kredite angemessen zu erhöhen. Texte du postulat du 20 juin 1985 Conformément à la loi fédérale sur l'amélioration du logement dans les régions de montagne, la Confédération soutient les efforts consentis par les cantons dans le but d'améliorer le logement dans les régions de montagne et leur octroie à cet effet des contributions. Or, mis à part l'année 1983, les crédits alloués par la Confédération n'ont pas été augmentés depuis 1979. C'est pourquoi le Conseil fédéral est prié d'accroître de façon appropriée le montant de ces crédits. Mitunterzeichner - Cosignataires: Ammann-St. Gallen, Aregger, Bäumlín, Bircher, Blunschy, Bonny, Bühler-Tschappina, Búndi, Bürer-Walenstadt, Cantieni, de Chastónay, Cincera, Columberg, Cotti Flavio, Cotti Gianfranco, Darbellay, Deneys, Dirren, Eggenberg-Thun, Eppenberger-Nessler, Feigenwinter, Fischer-Hägglín, Fischer-Sursee, Flubacher, Frei-Romanshorn, Gautier, Geissbühler, Giudici, Grassi, Günter, Mari, Hess, Hofmann, Hösli, Houmard, Iten, Jung, Keller, Kühne, Lanz, Leuenberger-Solothurn, Leuenberger Moritz, Loretan, Maître-Genf, Morf, Mühlemann, Müller-Aargau, Müller-Bachs, Müller-Scharnachtal, Müller-Meilen, Müller-Wiliberg, Nef, Neuenschwander, Neukomm, Nussbaumer, Oehen, Oehler, Ogi, Petitpierre, Pini, Pitteloud, Reimann, Risi-Schwyz, Röthlin, Rubi, Ruckstuhl, Ruffy, Rutishauser, Schärli, Schmidhalter, Schnyder-Bern, Segmüller, Seiler, Stamm Judith, Stappung, Steinegger, Thévoz, Tschuppert, Uchtenhagen, Uhlmann, Vannay, Villiger, Waner, Ziegler, Zwingli, Zwygart (86) Schriftliche Begründung - Développement par écrit Im Jahr 1979 wurde im Auftrag des Bundesamtes für Wohnungswesen eine Untersuchung über den zukünftigen Bedarf für die Verbesserung der Wohnverhältnisse durchgeführt. Damals kam man zum Schluss, dass ohne eine Erhöhung der Bundesbeiträge bloss etwa ein Viertel der hängigen Gesuche berücksichtigt werden kann. Mit einer Ausnahme sind die vom Bund zugesicherten Kredite seit 1979 nicht mehr erhöht worden. Betrag der Beitrag des Bundes 1979 15 Millionen Franken, so sind für 1985 bloss 14 Millio-

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Postulat Jaggi Kompensationsgeschäfte. Bericht Postulat Jaggi Commerce de compensation. Rapport In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1985 Année Anno Band IV Volume Volume Session Herbstsession Session Session d'automne Sessione Sessione autunnale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 18 Séance Seduta Geschäftsnummer 85.498 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 04.10.1985 - 08:00 Date Data Seite 1832-1832 Page Pagina Ref. No 20

013 783 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.